

FICHE PROJET N°11

INTITULE DU PROJET :

*AMENAGEMENTS FACILITANT L'ACCES AUX LIEUX
PUBLICS POUR LES PMR*

LOT :

2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Il est important pour une commune que tous ses lieux publics soient accessibles à tous et toutes. Différents manquements, concernant les personnes à mobilité réduite (PMR), ont été mis en évidence dans des rapports effectués par deux organismes spécialisés mandatés par la commune pour faire un état des lieux de la situation. Au moment de l'activation de cette fiche projet, il y aura lieu de réaliser de nouveaux inventaires avec ces mêmes organismes afin de constater l'évolution de la situation et de mettre en évidence les aménagements qui devront être étudiés.

Ce projet est également à mettre en lien avec la fiche projet n°15 : Mise en œuvre et promotion d'équipement touristique pour les PMR.

Voici les lieux publics visités et un résumé des carences mises en évidence dans les 2 rapports :

➤ **Bibliothèque communale d'Assesse :**

L'accès extérieur : au vu de la forte pente d'accès à la bibliothèque, il y a lieu de privilégier l'accès via le parking de la nouvelle administration communale. Il faudra réserver une place de parking en utilisant deux places proches de l'accès, et laisser libre l'accès entre la place de parking et le cheminement qui sera créé à l'emplacement du cheminement actuel en gravier. Ce nouveau cheminement aura une largeur de 1.20m et de 1.50m dans le virage et un revêtement en dur.

L'aménagement intérieur : Il y a un souci avec les portes d'entrée (manque d'espace), il faudra donc dégager l'accès aux toilettes destinées aux PMR et y placer une barre d'appui. Pour le reste, il s'agit essentiellement de petits aménagements (hauteur de rayonnage, dégager de l'espace, pictogramme, hauteur de table, ...).

➤ **Ecole communale d'Assesse :**

L'accès extérieur : Il y a lieu de remettre en service et de sécuriser l'escalier d'entrée, ainsi que de corriger la pente à l'entrée. On y placera également un système d'appel. Une rampe d'accès devra être construite du côté de la crèche.

L'aménagement intérieur : Il y a lieu d'adapter les toilettes, et de placer une signalétique adéquate.

➤ **Ecole communale de Courrière :**

L'accès extérieur : Il faudra aménager une place de parking réservée aux PMR et placer des mains courantes et des plots d'éveil à la vigilance aux escaliers. Concernant les 2 entrées (bâtiments de l'ancien CPAS et de l'ancienne ALE), il faudra modifier les rampes d'accès.

L'aménagement intérieur : Quelques aménagements sont nécessaires au niveau des escaliers (combler le vide situé entre les garde-corps et les escaliers). Les rampes d'accès intérieures sont en pierre bleue, il faudra placer un matériau antidérapant. Le plus gros problème est la présence du réfectoire au 2ème étage alors que l'école ne dispose ni d'ascenseur ni de plateau élévateur.

➤ **Hal omnisport :**

L'accès extérieur : Aménagement d'une place de parking PMR du côté droit du hall.

L'aménagement intérieur : Remplacement des 2 locaux toilettes par un vestiaire et un local toilette adapté aux PMR. Sécurisation de l'escalier menant à la cafétéria pour les personnes déficientes visuelles.

➤ **Ecole communale de Maillen :**

L'accès extérieur : Il y a un énorme souci de sécurité sur la voirie. Tout est à revoir : le trottoir, le revêtement, la marche, la largeur des portes, les graviers, ... Idéalement il faudrait revoir le tracé de la route vu son étroitesse, ce qui fait que les frais d'adaptation indispensables pour l'accès aux PMR seraient extrêmement importants et peu envisageables.

Remarque importante : la mise en accessibilité de n'importe quel bâtiment situé dans cette rue n'est pas envisageable en l'absence d'une voirie accessible. La mise en accessibilité de la voirie constitue donc la priorité.

➤ **Ecole communale de Sart Bernard :**

L'accès extérieur : Il n'y a pas de place de parking réservée pour les PMR. Il faudra en aménager une qui devra être implantée perpendiculairement à la voirie. Pour la barrière d'accès, une poignée pourra être posée à une hauteur adaptée côté voirie. L'escalier menant à l'entrée des primaires devra être équipé de 2 mains courantes et de plots d'éveil à la vigilance.

Les locaux (école primaire) : Il faudra changer la porte d'entrée et trouver un moyen d'accéder à l'étage. Il faudra également créer une zone refuge pour les pompiers et aménager des toilettes pour les PMR.

Les locaux (école maternelle) : En ce qui concerne l'accès aux locaux de l'école maternelle, une rampe ainsi qu'un palier de repos horizontal contenant au minimum une aire de rotation de 150 cm située en-dehors du débattement de la porte d'entrée devrait être aménagée afin d'accéder à cette dernière. Une toilette adaptée devrait également être présente pour autant que l'accès au bâtiment soit mis en accessibilité. L'escalier de ce bâtiment devrait également être sécurisé pour les personnes déficientes visuelles par le biais de la mise en œuvre de plots d'éveil à la vigilance et de mains courantes adéquates.

Les toilettes extérieures : Il faudra adapter le WC aux PMR et placer des rampes d'accès.

La crèche : Un aménagement raisonnable serait de prévoir l'installation d'un visiophone accessible depuis la voirie et un accès alternatif pour les personnes en fauteuil roulant via la porte de secours latérale (en veillant à compenser la différence de niveau subsistante). En outre, les esca-

liers existants devraient également être sécurisés pour les personnes déficientes visuelles comme évoqué ci-dessus.

➤ **Ecole communale de Florée :**

L'accès extérieur : Afin de résoudre l'accès aux personnes en fauteuil roulant depuis la voirie, il faudrait prévoir un moyen d'accès aux trottoirs (inflexions, plateau) et placer la grille d'accès à la cour perpendiculairement à la barrière existante au droit du décalage du muret séparatif avec la voirie. Il faudrait également revoir le positionnement de la boîte postale qui constitue un réel danger pour les personnes déficientes visuelles en plus de réduire encore la largeur de libre passage du trottoir. En outre, il faudrait également mettre en œuvre au moins une rampe d'accès et un palier de repos horizontal contenant au minimum une aire de rotation de 150 cm située en-dehors du débatement de la porte d'entrée de l'école.

Les locaux : Résoudre le problème d'accès à l'étage et déplacer le WC.

➤ **Nouveau bâtiment de l'administration communale - CPAS d'Assesse :**

L'accès extérieur : Il faut placer une main courante supplémentaire au milieu, et placer des dalles d'éveil à la vigilance pour les déficients visuels devant les escaliers. Idéalement il faudrait biseauter la minuscule marche de la porte d'entrée. Il faudra également placer une signalétique qui indique la porte d'entrée.

L'aménagement intérieur : Au niveau du comptoir d'accueil, il faudra prolonger la tablette déjà prévue pour les PMR. Pour les escaliers, il y a lieu de prévenir la personne par une dalle d'éveil à la vigilance et de souligner les nez de marche en haut comme en bas. Pour les escaliers de secours, il faudra prévoir une main courante des 2 côtés.

De plus, le groupe de Travail Mobilité a émis le souhait que différents aménagements soient réalisés, notamment :

- **à la gare d'Assesse** où l'accès aux quais est vraiment difficile pour les PMR. Il y aura lieu d'étudier la situation, en collaboration avec la SNCB, afin de trouver la meilleure solution d'aménagement qui permettra de solutionner le problème.
- **au cimetière de Maillen,**
- **aux bureaux de vote**

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.2 Soutenir et encourager davantage les initiatives associatives et citoyennes d'intégration, d'entraide et de solidarité à travers une offre diversifiée de services et d'activités (notamment culturelles).

→ 3.4 Mettre en place une politique globale et cohérente en matière de mobilité pour tous en préservant les acquis.

→ 3.5 Améliorer la coordination des services d'aide à la personne et leur accès au plus grand nombre.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

C'est en permettant l'accessibilité pour tous et toutes aux différents lieux publics présents dans la commune et en favorisant le bien-être des habitants grâce à des services et des infrastructures adaptées aux besoins de tous les citoyens qu'on parviendra à inciter et solliciter les habitants de la commune à devenir acteurs au sein de celle-ci. L'accessibilité pour tous favorisera les rencontres et les synergies entre les acteurs du territoire et favorise le sentiment d'appartenance pour tous.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

L'accessibilité ne concerne pas que les personnes handicapées ; statistiquement, il y a environ 40% de personnes à mobilité réduite (PMR) au sein de la population : personnes handicapées, personnes âgées, personnes momentanément immobilisées, les enfants, les livreurs, les personnes fortes, les parents avec un landau, etc.

Les lieux comme la gare d'Assesse, le cimetière de Maillen, les guichets de l'administration communale, les bureaux de vote,... mais aussi les différentes écoles, crèches et la bibliothèque, sont fréquentés par cette catégorie de la population et doivent impérativement lui être accessibles ce qui permettra d'offrir un service équivalent à toute la population d'Assesse.

Par PMR, il faut entendre toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments (béquilles, etc.) auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Ces personnes ont besoin d'aménagements spéciaux qu'il est important de prendre en compte afin de faciliter leur cheminement et, de ce fait, l'accès aux différents services, lieux de vie, ..., de la commune.

Tous ces aménagements permettront une intégration complète des PMR dans la commune et profiteront à tout le monde, pas uniquement aux PMR.

L'accessibilité pour tous renforcera le sentiment de bien-être et d'appartenance à la commune.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- GT Mobilité,
- Consultations villageoises.

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- PMR,
- Les aînés,
- Les familles avec des jeunes enfants en poussette,

1.5. LOCALISATION

L'ensemble du territoire de la commune

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

- En zone d'habitat à caractère rural
- Zone d'équipements communautaires et de services publics.

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Biens communaux

1.8. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

- Projet "tourisme" du GAL au niveau de l'axe 1 du projet.
- Projet n°15 : Mise en œuvre et promotion d'équipement touristique pour les PMR.
- Projet n°22 : Aménagement du cœur de village de Crupet

2. GESTION DU PROJET

- Commune,
- Gamah,
- Asbl Plein Pied,
- Infrabel/SNCB.

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A déterminer ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Infrabel,
- Commune,
- Région Wallonne.

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- Visite de la nouvelle administration communale par l'asbl PLEIN PIED (27/08/2013) + rapport et suggestions d'aménagements.
- Analyse de l'accessibilité des écoles communales, du hall Omnisports et de la bibliothèque en collaboration avec l'asbl GAMAH (14/11/2014).

4.2. ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'importance de la population concernée (statistiquement près de 40% de la population).

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2020 -> 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Refaire une visite avec l'asbl PLEIN PIED pour réactualiser le rapport de 2013,
- Refaire une visite avec l'asbl GAMAH pour réactualiser le rapport de 2014,
- Etudier les différents aménagements à réaliser,
- Appel d'offre pour les travaux,
- Choix de l'entrepreneur,
- Réalisation des travaux.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Faciliter le cheminement et de ce fait l'accès aux différents services, lieux de vie, ..., de la commune permettra une intégration complète des PMR dans la commune.

Ces aménagements favoriseront les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.

Ces aménagements maintiendront et amélioreront le cadre de vie des habitants, renforceront la mixité sociale.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Emplois liés à la réalisation des travaux d'aménagements

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Satisfaction des PMR
→ Source des données : La commune
- Augmentation de la fréquentation par les PMR des espaces aménagés
→ Source des données : La commune

6. ANNEXE(S)
